

PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >
 REMIREMONT, six mois. . . 7 >
 FRANCE, un an. 45 >

ANNONCES

La ligne : } Judiciaires. . . 10 c.
 } Ordinaires. . . 20 c.
 } Réclames. . . 25 c.

Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE. Vendredi, 15 Nov. 1850.

Paraissant les MARDI et VENDREDI.

On s'abonne : — à Epinal, chez le citoyen LALOI, fabricant de couverts; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGÉ, cafetier; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE; — à Doupaire, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUNOIS, brasseur; — à Gérardmer, chez le citoyen POUILLEY, ex-notaire; — à Remiremont, au bureau du Journal; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

Remiremont, le 15 novembre 1850.

A M. le Rédacteur du journal *Le Peuple vosgien*.

Monsieur le Rédacteur,

Nous vous prions de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant, vous nous obligerez.

A LEURS CONCITOYENS,

LES SOUSSIGNÉS, CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉMISSIONNAIRES.

En donnant nos démissions, nous avons entendu faire un appel à nos concitoyens, en les faisant juges de la conduite que nous avons tenue à l'occasion du banquet offert par un grand nombre de citoyens de Remiremont à MM. Forel et Guilgot, légitimement élus représentants du peuple.

Ce banquet a été empêché et nous avons cru devoir protester contre une mesure qui mettait en suspicion les loyales intentions de nos concitoyens, d'une population paisible, amie des lois, qui obéira toujours aux pouvoirs légitimes, mais qui tient à sa dignité et à ses droits et entend les faire respecter.

Cet appel que nous faisons s'adressait à tous ceux qui nous ont élus et qui nous ont accordé leur confiance; mais l'administration qui nous régit ne l'entend pas ainsi: un récent arrêté, publié et affiché, nous a fait connaître qu'on n'admettrait à voter que les citoyens portés sur la liste électorale établie en exécution de la loi du 31 mai 1850.

Suivant nous et dans notre intime conviction, cette loi n'est point applicable aux élections municipales et ne peut les régler.

Dans cette situation, notre devoir est tout tracé: Nous nous abstenons de voter, nous retirons nos candidatures et n'entendons prendre ou accepter aucune part quelconque dans les opérations électorales qui vont avoir lieu dans les conditions imposées par l'administration.

ARGANT, PIERREL, LHERNAULT, BURGUNDER, BEAU, GEORGE, J.-B. PIERRE, HOUOT, THOMAS.

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

AUX REPRÉSENTANTS DU PEUPLE.

Ils sont passés enfin, ces jours d'heureux loisirs
 Qu'un décret généreux faisait à vos plaisirs;
 Allez, chers députés, montez en diligence,
 Ces champs où se berçait votre molle indolence,
 Il faut leur dire adieu, pour regagner enfin
 Ce palais si bruyant où vous attend Dupin.
 Vite, sans plus tarder, reprenez votre chaîne;
 Le signal est donné, demain s'ouvre l'arène,
 Allez à la tribune écouter l'orateur
 Assis sur votre banc dont un prudent questeur
 A fait avec grand soin balayer la poussière.
 C'est assez de repos. La France tout entière
 Depuis assez de temps sur le Forum muet
 Jette sans murmurer un regard inquiet.
 De ces conflits mesquins dont la Bourse vivote,
 Il vous faut faire enfin justice par un vote,
 Il vous faut pénétrer l'énigme de ce cri

L'abstention à Remiremont.

Après la déclaration qui précède, que pourrions-nous dire encore en faveur de l'abstention?

Les conseillers démissionnaires qui, alors que cette importante question n'était pas étudiée et avant, par conséquent, que les électeurs démocrates de la ville eussent pu prendre un parti à cet égard, avaient consenti à consacrer en quelque sorte la violation du suffrage universel et l'application illégale de la loi du 31 mai 1850 aux élections municipales, les conseillers démissionnaires éclairés par l'opinion publique, ont retiré leur candidature.

Trois noms seulement sur douze ne se trouvent pas au bas de cette déclaration, nous allons expliquer leur absence.

Les citoyens Bourion et Isaac Kinsbourg sont absents de Remiremont.

Le premier s'était prononcé pour l'abstention depuis longtemps et il nous avait déclaré de la manière la plus positive qu'il ne prendrait aucune part à l'élection. Il regrettait beaucoup que ses collègues, les conseillers démissionnaires réunis le 4 novembre pendant son absence, eussent pris une détermination qu'il aurait vivement combattue s'il avait assisté à la délibération.

M. Isaac Kinsbourg, en venant nous rendre compte de la décision prise dans la réunion du 4 novembre, regrettait personnellement qu'on ne se fût pas prononcé pour l'abstention, qui de la part des démocrates, lui semblait une chose tout-à-fait logique.

Les électeurs peuvent donc considérer la déclaration des conseillers démissionnaires comme étant commune aux citoyens Bourion et Isaac Kinsbourg.

Quant à M. Magnien, c'est lui qui réunissait dix de ses collègues le 4 novembre, et par des motifs plus ou moins spécieux, leur faisait décider qu'on ne devait pas s'abstenir.

Nous avons voulu savoir si en présence de la réprobation générale qui, à Remiremont s'attache au vote restreint, et lorsque tous ses collègues eux-mêmes le faisaient cause commune avec la démocratie, M. Magnien consentirait à sacrifier ses manières de voir personnelles, à la discipline, à l'intérêt, enfin du parti républicain, auquel l'ex-maire de Remiremont veut avec raison appartenir. Nous lui avons donc fait présenter la déclaration des conseillers démissionnaires, avant de la livrer à l'impression; voici la lettre qu'il nous a écrite à ce sujet, notre impartialité nous fait un devoir de la publier:

« Remiremont, le 14 novembre 1850.

» Monsieur le rédacteur,

» Quelle que soit mon opinion sur la loi du 31 mai, je n'approuve pas l'abstention, en matière d'élections

Dont retentit encor le champ de Salery,
 Dissiper franchement ces justes défiances
 Que sèment des partis les folles espérances.
 A ces tristes débats, querelles de palais,
 N'allez pas toutefois épuiser vos relais.
 Que d'anciens courtisans d'un vieillard qui succombe
 Veillent de quelques fleurs orner encor la tombe;
 Que de preux chevaliers, au nom du droit divin,
 Oracles du pays, maîtres de son destin,
 Aillent à l'étranger, près d'un roi légitime
 Pour relever un trône écroulé dans l'abîme;
 Ou plutôt sous vos yeux, dans les murs de Paris,
 Que de la Rome antique exhumant les débris,
 Des flatteurs insensés, épris d'une autre idole,
 Pour un César absent rêvent le capitol;
 Ce sont là, croyez-moi, des sujets irritants
 Peu dignes d'occuper vos précieux instants.
 De plus hauts intérêts réclament votre zèle,
 A régler ses destins la France vous appelle,
 Et le peuple étranger à tous ces vains éclats,
 Demain attend de vous de plus graves débats.
 Et que lui font à lui que font à vos provinces

municipales du moins. Mes anciens collègues le savaient bien, et je regrette qu'ils aient cru devoir adopter en dehors de moi une détermination contraire à celle que nous avions prise en commun. Pas plus qu'eux, certes, je ne tiens à être membre du conseil municipal, mais j'ai été maire, et à ce titre, je dois désirer que mes concitoyens se prononcent sur mon administration. J'attendrai donc de leurs suffrages le blâme ou l'approbation: mes amis verront s'ils doivent me laisser seul.

Salut et fraternité.

» MAGNIEN, »

Nous ne voulons certainement pas entamer une discussion personnelle avec M. Magnien à propos de sa candidature obstinée, nous dirons seulement qu'il est regrettable de voir un homme de son intelligence, qui a rendu de véritables services à la ville de Remiremont et qui aurait pu un jour lui en rendre encore, prendre une question tout-à-fait à rebours et compromettre peut-être pour longtemps une popularité justement acquise.

Nous l'avons déjà dit, les élections municipales faites avec les listes dressées en vertu de la loi du 31 mai sont illégales et sans nul doute elles seront cassées. Qu'il ne vous plaise pas à vous, vieux démocrate, cependant, de protester au point de vue politique contre la violation du suffrage universel en vous abstenant de voter, cela vous regarde; mais si vous êtes avant toute chose, comme on le dit, un homme d'affaires municipales, si vous possédez surtout un tant soit peu de logique et de prudence, vous ne devez pas vous engager dans le gâchis administratif que l'élection illégale de dimanche prépare aux conseillers qui seront élus.

Eh! quoi, vous avez donné votre démission pour protester contre la politique du préfet des Vosges, et c'est aux admirateurs quand même de ce préfet que vous allez demander de se prononcer sur votre administration! Car nous ne pensons pas que vous ayez la prétention de représenter à vous tout seul le parti démocratique à Remiremont et d'empêcher nos amis de s'abstenir en maintenant votre unique candidature. Nous voulons bien que cet acte d'indiscipline politique de votre part entraîne quelques électeurs, et que quelques réactionnaires vous donnent également leurs voix, pour vous remercier d'avoir jeté un peu de division dans notre parti. A quoi cela pourrait-il vous mener? Non, nous avons deux jours devant nous, vous les emploierez à réfléchir encore, nous à espérer que vous vous abstenerez.

SELME DAVENAY.

Dernières nouvelles.

L'assemblée législative n'est réunie que depuis deux

Ces regrets du passé, ces démêlés de princes,
 Lutttes de prétendants, de ministres déçus,
 D'ambitieux tombés et d'intrigants déçus?
 Des règnes oubliés ignobles parodies!
 Et que vous font à vous toutes ces comédies,
 Passe temps d'anti-chambre et de boursicotiers,
 Aliment quotidien de nos spéculateurs,
 Thermomètre menteur ou de hausse ou de baisse?
 Sachez bien qu'aussitôt qu'un parlement s'abaisse
 A ces menus détails de tripot et de cour,
 A ces jeux puérils, il perd en un seul jour
 Toute sa dignité, toute son influence.
 Songez à votre honneur en songeant à la France.
 Naguère en parcourant vos bourgs et vos hameaux,
 Vous vites, se livrant à ses rudes travaux,
 Le laboureur, au sein d'une moisson fertile,
 Déplorer de ses champs l'abondance stérile.
 Des trésors de Cérès quand son grenier est plein,
 Comme aux jours de disette il gémit et se plaint,
 Dans vos riches cités, où renaît l'industrie
 Quand du chômage enfin la source s'est tarie,
 L'artisan malheureux, l'ouvrier qui pleure

jours et déjà l'on dirait qu'elle ne s'est pas séparée ; qu'il n'y a pas eu de voyages princiers, de pèlerinages à Wiesbaden, de dix *décembriades*, d'orgies *satoryennes*, de complot MM. Dupin et Changarnier, etc., etc. Le compte-rendu de la troisième séance qui a eu lieu mercredi, nous arrive ce matin et nous apprend seulement qu'on a renommé les anciens vice-présidents et secrétaires et qu'on a passé à l'ordre du jour sur une demande de M. Antony Thourel, qui voulait avec beaucoup de raison, que la commission de permanence rendit compte de ses travaux à l'assemblée. M. le général Cavaignac a voté avec la majorité. SELME DAVENAY.

L'assemblée aura à s'occuper dès ses premières séances, de plusieurs projets de loi fort importants, déjà élaborés par le conseil d'Etat. La loi sur la garde nationale; la loi municipale qui comprend, sous un titre général, d'autres titres fort importants, savoir la loi cantonale et la loi départementale; la loi sur les conseils de préfecture.

Le projet de la nouvelle loi municipale contient 143 articles et fait revivre la plupart des dispositions des lois de 1831 et 1837. Elle étend, à certains égards, les attributions des conseils municipaux en leur donnant la faculté de régler leurs budgets, lorsque les recettes ordinaires dépassent les dépenses ordinaires. Mais, en revanche, elle donne au président de la République le droit de nommer les maires et adjoints, à la seule condition de les choisir parmi les membres du conseil municipal.

Le droit de suspension des conseils municipaux et d'annulation de leurs délibérations est, dans certains cas, réservé aux préfets.

La publicité des séances est interdite.

Pour être électeur communal, il faudrait deux années de domicile. SELME DAVENAY.

Message du président de la République.

Dans notre compte-rendu des deux premières séances de l'assemblée législative, nous donnons les passages les plus importants du message de M. le président de la République, que notre correspondance parisienne nous a apporté vingt-quatre heures avant les journaux de la capitale.

Ce message, dans lequel on a la prétention de dire beaucoup de choses, ne contient en définitive qu'une phrase assez ambiguë qu'on peut considérer comme le résumé de la pensée intime de M. Louis Bonaparte : « Si vous ne votez pas la révision, dit-il à l'assemblée, le peuple en 1852 manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle; » c'est-à-dire que ce peuple foulant aux pieds la Constitution renouvellera un bail à M. le président. Nous nous permettrons d'en douter, mais en tout cas, nous demanderons à M. Bonaparte de quel peuple il veut parler? Est-ce de celui qui l'a élu au 10 décembre, y compris les quatre ou cinq millions de citoyens qu'on a rejetés dernièrement dans la vile multitude, ou bien ne composera-t-il son peuple de 1852 que des électeurs privilégiés par la loi du 31 mai 1850. Mais si ces derniers croient en 1852 pouvoir sortir de la Constitution, est-ce que les autres n'auront pas le droit d'y rentrer? SELME DAVENAY.

Saisie de la PRESSE.

La Presse ne nous est pas parvenue mercredi, son numéro de lundi avait été saisi à la poste et dans ses bureaux.

Voici pourquoi.

La rédaction de ce journal a eu l'idée fort ingénieuse et fort originale de publier sous ce titre : « Message du président de la République à l'assemblée législative, divers extraits des ouvrages de M. Bonaparte qu'elle a cousus et reliés ensemble, sans en indiquer les diverses

Peut à peine exister du prix de son labeur.
A ce trop long malaise il faut venir en aide,
C'est de vous qu'à ces maux on attend le remède;
Et c'est à ces douleurs, à ces pressants besoins
Qu'au retour vous devez consacrer tous vos soins.
Demain, sans plus tarder, à cette noble tâche
Il faut avec ardeur vous livrer sans relâche.
Le temps presse, et déjà d'habiles ouvriers
Vous ont sur ce chemin frayé quelques sentiers.
Assistance, crédit, réforme hypothécaire,
Ce sont là de ces mots d'un langage vulgaire
Qui, fondus avec art au creuset de vos lois,
Peuvent faire cesser tous ces maux à la fois.
Avec ces talismans vous bannissez la crainte,
Et vous ressuscitez la confiance éteinte.
Vous obligez bientôt le pauvre à vous bénir,
Le riche à votre appel s'empresse de venir;
A de loyeux traités avec joie il se fie,
Il apporte sans peur son or qui vivifie;
Dans cet échange heureux qu'entretient le crédit,
Il recueille toujours un honnête profit.
A son tour l'artisan, dans un juste salaire,

sources, et qui portent la signature de : L.-N. BONAPARTE.

Le plaisant de l'affaire, c'est que le bon public de la bourse a donné en plein dans ce message posthume de feu M. Bonaparte, ancien prisonnier de Ham. Les marchands de journaux ne pouvaient satisfaire aux demandes des acheteurs de la Presse, convaincus qu'il s'agissait bien du message présidentiel, dont ce journal aurait eu communication avant sa présentation à l'assemblée.

Enfin la rente était en train de baisser lorsqu'une affiche placardée à la Bourse est venue rassurer les agioteurs, qui croyaient déjà au retour de M. Louis Bonaparte vers les sentiments démocratiques de sa jeunesse. Cette affiche annonçait que le message publié par la Presse était complètement apocryphe et que le journal qui s'était permis cette mauvaise plaisanterie était saisi.

N'ayant plus rien à redouter du républicanisme présidentiel, la rente s'est empressée de remonter. Ne montait-elle pas en 1815 à la nouvelle du désastre de Waterloo? SELME DAVENAY.

Il est difficile de se faire une idée des proportions colossales qu'avait atteintes lundi la mystification du message de la Presse. Au palais, nous assure-t-on, et parmi les graves magistrats qui siègent dans son enceinte, presque aucun doute n'était élevé sur l'authenticité de ce document. Nous savons des conseillers qui, voyant déjà menacer l'inviolabilité de leurs charges, faisaient la figure la plus triste et en même temps la plus comique du monde. Dieu sait combien de malédictions ont pesé, deux ou trois heures durant, sur la tête de M. Bonaparte. Ce que c'est aussi que d'avoir écrit des livres socialistes et d'être aujourd'hui le palladium de la réaction. ED. ROBINET.

M. Carlier ne pouvant destituer M. Yon, commissaire de police attaché spécialement à l'assemblée nationale, a prononcé la suspension de son traitement. La réponse de l'assemblée à cette petite vengeance ne s'est pas fait attendre : voici la proposition qu'ont déposés MM. les questeurs le jour même de la réouverture des travaux législatifs. SELME DAVENAY.

« Art. 1^{er}. Il est établi, pour la police de sûreté de l'assemblée nationale, un commissaire spécial de police, placé exclusivement sous les ordres du président et des questeurs.

» Art. 2. Il exerce, comme commissaire de police et officier auxiliaire de police judiciaire, les fonctions déterminées par le chap. 3, livre 1^{er} du Code d'instruction criminelle.

» Art. 3. Il est nommé et peut être révoqué par le bureau de l'assemblée, sur la proposition des questeurs.

» Art. 4. Le traitement du commissaire de police et les dépenses de sûreté de l'assemblée nationale seront inscrites aux budgets de l'assemblée nationale.

» Signé, les questeurs :
» Général LAFLO, BAZE, de PANAT. »

La proposition des questeurs de l'assemblée relative au traitement à affecter au commissaire chargé de la police spéciale de l'assemblée, a été renvoyée à la 14^e commission de l'initiative parlementaire.

Quant à la demande en autorisation de poursuites contre M. Chavoix, elle a été examinée dans les bureaux qui, sauf un seul, nous assure-t-on, ont été unanimes à décider que l'autorisation ne devait pas être accordée. ED. ROBINET.

Un journal réactionnaire de Saint-Etienne, l'*Avenir républicain*, publia en juillet dernier sous le titre de l'*Opposition rouge*, un article dans lequel se trouvait au milieu d'un tissu de grossiers mensonges et de lâches calomnies contre le parti démocratique cette phrase :

« Si un 18 brumaire était tenté demain, qui oserait résister? Celui qui l'oserait ne trouverait pour le suivre que des Pelletier, des Nadaud, des Duché, des Valen-

Peut trouver à la fin un terme à sa misère.
Et sans l'humilier, l'épargne, aux mauvais jours.
Procure à ses-besoins un facile secours.
Des repaires honteux où l'usure s'étale
Il oubliera bientôt cette porte fatale,
Ces gouffres ruineux, où par un vil contrat
Il allait escompter jusques à son grabat.
L'homme des champs enfin, dont au sein des comices,
Votre voix tant de fois proclama les services,
Voit s'entreouvrir pour lui cet avenir meilleur
Que vous lui promettiez pour prix de sa faveur.
Ah! ce ne sont pas là des dettes de programmes
Que l'on inscrit en vain au débit des réclames,
Des titres sans valeur, qu'au sortir des scrutins
On brûle impunément avec les bulletins!
Oui, de tous ces billets, dans votre conscience,
Vous avez, j'en suis sûr, annoté l'échéance;
A l'œuvre donc, à l'œuvre, et près des électeurs
Posez-vous hardiment en zélés débiteurs.

MASSON.

10 novembre 1850.

tin, des Mot, CE QU'IL Y A DE PLUS FLÉTRI ET DE PLUS MÉPRISÉ DANS LE PAYS. »

Sur les plaintes des trois représentants du peuple Pelletier, Nadaud et Duché, le gérant de l'*Avenir républicain* a comparu vendredi dernier devant la cour d'assises de la Seine. Le jury l'a acquitté.

SELME DAVENAY.

Dans les mémoires sur les événements des années 1848 et 1849, que va publier incessamment M. Armand Marast, il insérera, dit-on, une partie du rapport que M. Carlier lui avait adressé ainsi qu'au général Cavaignac, au moment de l'élection à la Constituante de M. L. Bonaparte, et où M. Carlier donne de longs et curieux développements sur les mœurs, les habitudes et les antécédents du président actuel. SELME DAVENAY.

Assemblée législative.

Séance du 11 novembre.

RÉOUVERTURE.

Une foule considérable stationnait et circulait, dès midi, aux abords de l'assemblée.

Au dedans, les membres se pressent et échangent les plus tendres poignées de main. Du reste, rien, dans la physionomie de l'assemblée, ne porte les traces des orages de la veille ou le présage des orages du lendemain. La plupart des membres importants de la droite ou de la gauche sont à leur poste. On remarque, toutefois, l'absence de MM. Molé, Montalembert, Jules Favre. M. Dupin préside, entouré du bureau, au grand complet, en parvenant difficilement à couvrir le bruit des conversations particulières, et des allées et venues dans tous les sens.

Après que l'appel nominal a constaté la présence de 525 membres, M. Dupin donne lecture d'un réquisitoire de M. le procureur général de Bordeaux, demandant à être autorisé à suivre contre M. Chavoix, pour cause d'homicide volontaire sur la personne de M. Auguste Dupont.

M. Léo de Laborde, à l'égard duquel, dans une circonstance semblable, l'assemblée décida, séance tenante, qu'il n'y avait pas lieu d'accorder l'autorisation, a eu le bon goût de se souvenir de ce précédent, et de monter à la tribune pour prier l'assemblée de prendre à l'égard de M. Chavoix une décision semblable; mais sur quelques observations de M. Rouher, et malgré les réflexions pleines de sens de M. Crémieux, la majorité a décidé que la demande du procureur général de Bordeaux serait renvoyée dans les bureaux.

Parmi quelques propositions insignifiantes renvoyées dans les bureaux, nous en avons remarqué une des questeurs relative au traitement des commissaires de police attachés à l'assemblée. En somme rien de significatif dans la séance d'aujourd'hui. ED. ROBINET.

Séance du 12 novembre.

Les abords du palais de l'assemblée sont presque déserts, La curiosité qu'avait excitée hier la première réunion des représentants, a eu hier satisfaction complète. D'ailleurs on le sait, aucune des questions qui ont ému l'opinion n'est encore à l'ordre du jour. Dans la salle des séances, règne l'agitation et le mouvement habituel aux séances de rentrée.

M. Denis Benoist, vice-président, est au fauteuil. On procède d'abord par la voie du scrutin à la nomination du président de l'assemblée. Après le vote, il est procédé à la nomination des vices-présidents et des secrétaires.

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du premier scrutin :

Votants..... 574.
M. Dupin a obtenu..... 385 voix.
Mathieu (de la Drome)..... 123
Michel (de Bourges)..... 53
Voix perdues..... 57

M. Dupin est proclamé président de l'assemblée (agitation.)

M. Dupin prend place au fauteuil. A 5 heures et demie, M. Baroche monte à la tribune. (Une vive agitation se manifeste dans l'assemblée). Tous les représentants regagnent leurs bancs.

M. BAROCHÉ au milieu d'un profond silence. Messieurs, j'ai l'honneur de présenter à l'assemblée le message de M. le président de la République qui, aux termes de l'art. 52 de la Constitution, doit contenir l'exposé général des affaires de la République. Je vous demande la permission de le lire

Mon premier message concordait avec la première réunion de l'assemblée législative les mêmes électeurs qui m'avaient élu, vous avaient investis du pouvoir législatif. La France a vu votre réunion avec joie. Elle a espéré que l'ordre et la sécurité en seraient le résultat. Depuis juin 1849, des améliorations sensibles se sont opérées. Le pays était encore ému des derniers votes de la constituante, qui avaient créé des embarras au pouvoir. L'agitation reparut dans la rue; l'insurrection du 15 juin fut bien vite réprimée, mais il fallut rendre au pays la sécurité. Les lois importantes qui furent votées rétablirent la confiance et prouvèrent la force de l'assemblée et du gouvernement quand ils sont parfaitement d'accord.

Le message passe en revue toutes les institutions qui régissent le pays.

Il déclare d'abord que l'autorité municipale a créé des embarras au gouvernement et que 421 maires et 125 adjoints ont été suspendus de leurs fonctions; il constate que le conseil d'Etat a été saisi d'une loi à ce sujet. Quant à la garde nationale, il y a eu 153 villes ou communes où elles ont été dissoutes. Il félicite la justice de son dévouement; l'armée de son zèle et de son obéissance, la gendarmerie de son zèle (à ces derniers mots une longue hilarité éclate à gauche, et

interrompt bruyamment pendant quelques instants la voix du ministre. Quelques voix à droite répondent à ces rires par des très-bien ! très bien !

Le ministre expose successivement la situation de la marine, de la justice, de la guerre, de l'instruction publique, des cultes. Il annonce les lois qui seront présentées dans le courant de la session :

1° Une loi destinée à venir au secours des anciens soldats de la république et de l'empire qui sont sans ressources;

2° Une loi destinée à organiser des colonies agricoles pour les jeunes détenus;

Trois lois de finances :

La première ayant pour but l'affranchissement des canaux au moyen du rachat des actions de jouissance;

La deuxième réglant la matière générale des pensions;

La troisième devant proposer les voies et moyens d'une meilleure répartition de l'impôt foncier, au moyen d'une combinaison qui, en maintenant le produit actuel, soulagera les départements surchargés sans aggravation pour les autres. L'annonce de cette dernière loi a produit une certaine agitation dans l'assemblée. On se souvient des discussions qui ont eu lieu à ce sujet il y a trois mois, lors du vote du dernier budget.

Quant aux chemins de fer, nous n'avons pas remarqué de lois nouvelles; mais l'assemblée est invitée à concéder promptement le chemin de Lyon.

Rendant compte de la situation de nos affaires étrangères, le message s'applaudit des affaires de Rome qui sont, dit-il, une page glorieuse pour la France. Ces derniers mots ont soulevé de violentes réclamations de la part de la gauche auxquelles la droite a répondu par des applaudissements.

Après cette revue de la situation de chaque département ministériel, le message se termine ainsi :

Nous citons textuellement :

« Tel est, Messieurs, l'exposé rapide de la situation de nos affaires. Malgré la difficulté des circonstances, la loi, l'autorité ont recouvré à tel point leur empire, que personne ne croit désormais au succès de la violence. Mais aussi, plus les craintes sur le présent disparaissent, plus les esprits se livrent avec entrainement aux préoccupations de l'avenir. Cependant la France veut avant tout le repos. Encore émue des dangers que la société a courus, elle reste étrangère aux querelles de partis ou d'hommes, si mesquines en présence des grands intérêts qui sont en jeu. (Adhésion à droite).

« J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'expliquer publiquement ma pensée, que je considérais comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettraient le peu de stabilité que nous garantit la Constitution. (Voix nombreuses à droite : Très-bien ! très-bien !) C'est ma conviction profonde, elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position.

« Comme premier magistrat de la République, j'ai été obligé de me mettre en relation avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent; et surtout, si mon nom et mes efforts ont concouru à raffermir l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul aux termes de la Constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car toujours j'ai fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle.

La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances de faire mon devoir, rien que mon devoir (mouvement. — A droite, très-bien ! très-bien !)

Il est permis aujourd'hui à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul lié par mon serment, je me renferme dans les limites qu'elle a tracées (nouvelle et vive approbation à droite).

Les conseils généraux ont en grand nombre émis le vœu de la révision de la Constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, ne relevant que de lui, je me conformerai toujours à ses volontés légalement exprimées.

L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais, bien des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances en ne nous occupant que de ses intérêts (nouvelles approbations). Si dans cette session, vous votez la révision de la Constitution, une constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation. (A droite. Bravo ! bravo ! très-bien !) Inspirons au peuple l'amour du repos, en mettant du calme dans nos délibérations, inspirons lui la religion du droit, en ne nous en écartant jamais nous mêmes; et alors croyez-le, le progrès des mœurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiance et d'incertitude. (Adhésions à droite.)

Ce qui me préoccupe surtout, soyez en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852 (mouvement), c'est d'employer le temps dont je dispose, à ce que la transition quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble. (Vive approbation à droite.)

Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée, n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale, qui défient les passions des hommes

et l'instabilité des lois. Je vous ai légalement ouvert mon cœur. Vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours et Dieu fera le reste. (Applaudissements à droite. Cette lecture est suivie d'une longue agitation.)

Ed. ROBINET.

A M. le préfet des Vosges à propos de la durée des heures de travail dans les manufactures.

« M. le ministre de l'agriculture et du commerce, » à M. le préfet des Vosges.

» Paris, 6 juin 1850.

» Monsieur le préfet,

» Vous m'avez communiqué une lettre par laquelle les » fabricants de fils et tissus de coton du canton de » Saulxures, demandent l'autorisation de maintenir la du- » rée du travail à 13 heures par jour, dans leurs établisse- » ments. Ces industriels donnent pour motif qu'ils se trou- » vent dans les conditions les plus défavorables pour sou- » tenir la concurrence des centres manufacturiers; que » leur susines mues par des cours d'eau, sont sujettes à » de fréquents chômages et que les ouvriers n'ont élevé » aucune réclamation contre les journées de 15 heures.

» Ainsi que vous l'avez pensé, M. le préfet, il est » impossible de donner suite à cette demande, etc. »

Je comprends, M. le préfet, que vous ne teniez pas à être agréable aux républicains et que vous vous inquiétiez fort peu d'intérêts qui ne sont pas les vôtres. Ils ont à se plaindre de vous, c'est un tort grave. Vous faites bien de monter si souvent votre grand cheval de bataille.

Mais de quelle niche se sont rendus coupables MM. les industriels pour que vous donniez un avis contraire au succès de leur pétition? Leur reprochez-vous, comme aux républicains, d'avoir partagé vos dangers dans des circonstances difficiles?

Comment ne vous aurions-nous pas pris au sérieux? Votre accueil fut si bienveillant!

« Je ferai, messieurs, disiez-vous, tous les efforts qui » dépendront de moi pour diminuer les lourdes charges » qui ont pesé en 1848 sur votre industrie que les cir- » constances ne vous ont pas permis d'exploiter. Je recon- » nais avec vous, qu'au lieu de vous contraindre à payer » l'impôt des 0,45 c. sur la patente, il serait juste de » vous accorder une rémunération, — mais malheureu- » sement nous sommes trop pauvres. »

Vous aviez si peu de morgue que vous nous disiez encore avec la grâce et le sans-façon d'une femme d'esprit qui avoue son âge :

« J'arrive seulement dans votre département. Je suis » peu au fait, mais j'ai des administrateurs capables et » dévoués qui m'aideront de leurs lumières. J'espère » rendre satisfaction un jour à tous les intérêts. Il y a » dans le pays des hommes intelligents qui voudront » bien me prêter leur concours. »

Et avec l'habileté qui vous distingue, vous passâtes de ces considérations particulières à celles prises au point de vue de la politique. Vous nous parlâtes des citoyens Cavaignac et L.-N. Bonaparte en termes qui ont été relevés par d'autres et que j'ai conservés dans ma mémoire aussi. C'est par pure courtoisie que je ne vous les sers pas.

Nous nous rendîmes donc vos complices, pour le bénéfice de perdre l'amitié de nos ouvriers, de nous attirer la colère du paysan et de nous entendre crier partout : Vive Napoléon ! à bas Cavaignac ! vive le pauvre ! à bas le riche ! Vous, M. le préfet, vous restiez en place et acheviez de vous établir dans votre bel hôtel.

Et parce qu'on vous a permis de remuer comme avec votre main des opinions qui étaient sincères, pour peser dans l'autre main la diminution de l'impôt des 45 cent. sur la patente; parce qu'alors on s'est montré républicain bleu comme vous, parce qu'on vous a pris une fois encore au sérieux, vous remontez sur vos étriers la lance en arrêt!

Dans votre humeur belliqueuse vous n'épargnez pas vos amis, ceux qui ont l'habitude de rester dévoués aux hommes du pouvoir, qui possèdent, comme vous, le don de se transformer en caméléons politiques, qui vont sous l'habit du garde national vous présenter les armes lorsque vous passez devant chez eux sans leur faire l'honneur et l'amitié d'une poignée de main.

Je suis si tranquille et si peu gêné en causant avec vous, M. le préfet, qu'il me semble me trouver encore dans votre magnifique cabinet, après la première émotion passée avec les amis que j'accompagnais. — Cette visite fait quelques fois le sujet de nos conversations. C'est que le voyage que nous entreprenions était sérieux à l'époque du 10 décembre, — c'est que plusieurs d'entre nous n'avaient pas l'habitude de voir un préfet chez lui, que nous ne possédions pas le *chic* des suppliques, et qu'enfin la ligne politique que vous avez suivie depuis, mise en face de vos opinions d'alors, prouve une fois de plus qu'il n'y aura qu'inconstance et apostasie dans les choses du pouvoir, tant que la solidarité ne liera pas les fonctionnaires aux véritables intérêts du peuple.

Anathème donc, sur les patrons de l'industrie fran-

caise! Nos grands hommes d'Etat, libres-échangistes, creusent la fosse avec vous. Songeons alors à l'intérêt de l'ouvrier, en n'admettant pas que la ruine du maître entraîne avec elle toute l'existence matérielle des familles qu'il occupe. La chambre consultative de Saint-Dié, que vous avez appelée à émettre son avis, a décidé entr'autres considérants : « que les ouvriers sont déjà soumis à d'assez grandes fatigues et qu'il suffirait en définitive pour nous donner satisfaction de développer considérablement nos voies de communication. »

Permettez-moi de vous dire, M. le préfet, ainsi qu'à la chambre consultative de Saint-Dié que vous connaissez très-peu la topographie de nos cantons industriels et que vous ignorez complètement sur quelle base sont fixés et le salaire de l'ouvrier et le marché passé entre le maître et lui.

Ainsi que je l'ai prouvé dans le numéro du 25 octobre du *Peuple vosgien*, il est de toute impossibilité d'arriver régulièrement à la prime en ne travaillant que douze heures. — C'est diminuer le salaire d'un tiers et quelque fois de moitié, c'est appeler la misère, la grève et l'émeute. Forcerez-vous le fabricant à modifier son tarif? Mais il faudra demander aux créanciers s'ils acceptent votre caution! Il faudra joindre vos lumières aux lumières de la chambre consultative de Saint-Dié pour organiser le travail et régler le salaire. — Mais alors vous ferez du socialisme comme Louis-Blanc et on vous destituera.

En attendant le développement plus considérable de nos voies de communication, nous vous demandons seulement qu'il soit nommé une autre commission chargée de préparer le règlement d'administration publique, après avoir toutefois parcouru les cantons industriels, visité les ateliers, interrogé le patron et l'ouvrier, — et je vous promets si vous faites cela, que la population des manufactures pourra bien crier aussi : Vive M. le préfet! — après avoir crié toutefois comme d'habitude : Vive la République démocratique! vive la Constitution! vive le suffrage universel!

J. DENGLER.

Les poursuites qui me sont intentées par le parquet de Saint-Dié à l'occasion des discours que j'aurais prononcés les 8 et 9 septembre dernier à Gérardmer et à Corcieux continuent. C'est pour rectifier une irrégularité commise par M. le juge d'instruction de Saint-Dié, dans mon premier interrogatoire, que M. de Bruyères, juge suppléant faisant fonctions de juge d'instruction à Remiremont, m'a de nouveau interrogé mardi.

SELME DAVENAY.

VARIÉTÉS.

OEUVRES DE PIERRE LEROUX.

Cette œuvre est le fruit de vingt-cinq années de travaux, de vingt-cinq années de méditations d'un penseur sur ce grand problème de la société humaine que le dix-neuvième siècle doit, à tout prix résoudre.

Si l'on jette les yeux sur la liste des ouvrages qui entreront dans cette édition, liste que nous donnons dans nos annonces, on sera frappé de l'importance de chacun de ces écrits ainsi rapprochés, et de l'unité profonde de la pensée qui les a conçus.

Il y a là tout un système; il y a même, selon nous, dans cet ouvrage, plus qu'un système: il y a la découverte d'une loi générale de la vie. Cette loi, elle est partout exprimée dans ce livre considéré comme un seul tout; elle est au fond de chacun des écrits qui le composent, elle forme leur lien et leur unité. Dans ce labeur d'un quart de siècle, où l'attention de l'auteur s'est portée sur des objets si différents, dans ces trois grandes séries d'ouvrages où il a traité tour à tour de la philosophie et de la statistique, de l'art et de l'histoire, de la théologie et de l'économie politique, il n'a pas émis une seule idée qu'il ait eu plus tard à rejeter, il n'a pas écrit une ligne qu'il voulait effacer à cette heure. Au contraire, tout dans son œuvre se tient et s'enchaîne. Chaque jour venait lui apporter une confirmation nouvelle de la pensée antérieurement énoncée par lui; et, pour classer philosophiquement ses écrits, il n'a eu qu'à suivre l'ordre des temps où ils ont paru. En réalité, ce livre, profondément lié à sa vie, c'est sa carrière même, carrière vaste et déjà bien remplie!

Et ce livre, écrit par un homme convaincu, au milieu des développements de la révolution française, dans le but constant de faire aboutir cette révolution à une organisation véritable de la société, c'est aussi notre carrière à nous, hommes du dix-neuvième siècle. La pensée dominante de notre époque est posée au début, elle se dégage ensuite par la critique et la discussion, et, vers les derniers volumes, elle se formule et conclut. Ainsi ce livre résume notre temps; il fait plus, il lui indique sa voie véritable. « J'ai trouvé, (je le crois du moins, dit l'auteur en parlant de lui-même et de son œuvre), j'ai trouvé un fil conducteur dans le labyrinthe où nous étions tous enfermés, destinés à servir de

» proie au Minotaure du doute et de l'athéisme. »

Il y a quelques mois, Pierre Leroux parlant du socialisme à la tribune de l'Assemblée nationale, voulut en donner une formule qui satisfît également les savants, les artistes et les hommes pratiques, et il dit que le socialisme, c'était, au point de vue de la science, la loi générale connue sous le nom d'Attraction; au point de vue de la morale, l'Association, et au point de vue pratique, l'Amélioration matérielle, morale et intellectuelle du sort de la classe la plus nombreuse. Son livre donne l'explication de ces trois doctrines et leur formule commune. Il devait, au fond, y avoir une loi supérieure à chacun de ces aspects de la science sociale, et capable de les réunir et de les accorder. Cette loi, connue dès l'origine des sociétés, mais altérée par les castes dominantes, et voilée aux hommes dans les luttes des derniers siècles, Pierre Leroux l'a retrouvée écrite en chacun de nous, dans notre propre nature, et il l'a restituée au genre humain, afin qu'elle établît l'ordre sur la terre: « Je suis un croyant, dit-il. Vainement je suis né à une époque de scepticisme: j'étais tellement croyant de ma nature que j'ai recueilli (telle est du moins ma conviction) la croyance de l'humanité, alors que cette croyance était à l'état latent, alors que l'humanité semblait incrédule sur toute chose; et c'est cette croyance que je prétends lui rendre. Je ne fais donc que rapporter à l'humanité, ma mère, ce qu'elle m'a donné, heureux d'ailleurs de l'avoir comprise, aimée et servie, et plein de reconnaissance envers Dieu qui m'a permis de la comprendre, de l'aimer et de la servir. »

Nous osons, à notre tour, affirmer que la vérité est dans ce livre, et c'est pourquoi nous désirons de toutes nos forces répandre dans le public ce livre salulaire. Les éditeurs, animés des mêmes sentiments, ont fait de grands efforts pour rendre cette édition accessible aux classes les moins aisées; ils l'ont mise au prix le plus bas. Jusqu'à ce jour, effectivement, la librairie n'avait produit aucun ouvrage à un aussi bon marché. Jamais on n'avait donné une feuille grand-raisin de 16 pages pour 10 centimes, ni un volume de 700 pages pour 4 francs.

Le bas prix de l'ouvrage ne nuit point cependant à l'exécution typographique, qui ne laisse rien à désirer, ni pour la qualité du papier, ni pour le soin apporté au travail.

Il ne nous appartient pas à nous, leur ami, de louer le désintéressement de l'auteur et des éditeurs. Cependant on nous permettra de leur en faire un titre de plus auprès du public. Il leur a fallu, en effet, avoir foi dans

ce public pour tenter, dans des conditions de prix si restreintes, une aussi grande entreprise. Mais, faisant eux-mêmes œuvre de socialisme, ils ont dû compter sur les socialistes.

Profondément convaincus que la vérité est dans cet ouvrage, ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour la faire arriver à leurs contemporains. A ceux-ci maintenant, engagés dans les mêmes luttes, affligés des mêmes maux, placés en face du même problème, à ceux-ci de répondre à leur appel.

AUGUSTE DESMOULINS.

BULLETIN COMMERCIAL.

REMIREMONT, le 12 novembre.

Table of market prices for various goods like Froment, Seigle, Sarrazin, Avoine, etc., with columns for quantity and price.

REMIREMONT, 14 novembre.

Collecta, cotons.

Mulhouse a payé la semaine dernière 1 c. et 1 c. 1/2 de hausse sur les cotons qui ont été cotés 46 et 48 1/2; mais le plus bas du cours est à peu près resté pratique. Les filés restent au même prix 5,95 et 4,05 pour la chaîne, 4,05 et 4,15 pour le trame. — Rouen écote à 48 1/2 les 68 portés. Les cotons ont fléchi de 5 fr. au Havre, le très-ord est à 48 1/2 et encore ces prix sont à peu près nominaux. On s'attend à une réaction. — Beise à N. York le 26 octobre, de 5/8 à 1/2. Les estimations de récolte deviennent de nouveau plus fortes.

SAINT-DIÉ, 15 novembre.

Table of market prices for goods like Froment, Seigle, Avoine, etc., for Saint-Dié.

Marché au bétail.

Table of market prices for livestock like Bœufs, Vaches, Veaux sur pieds.

Halle aux porcs.

Table of market prices for pigs and other goods in the Halle aux porcs.

BOURSE DU 13 NOVEMBRE 1850.

Table of stock market prices for 13 November 1850.

Le Rédacteur-Gérant. SEIME DAVENAY.

ANNONCES.

ACHAT AU COMPTANT DES POLICES D'ASSURANCES SUR LA VIE. On demande un Directeur pour chaque arrondissement des Vosges. Appointements fixes 1,200 francs. S'adresser à M. BOUISSET, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 3, chez M. Sagaire, à Epinal. (Affranchir.)

LA VOIE DU PROGRES.

Organe de la République universelle, JOURNAL HEBDOMADAIRE, PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

LE PREMIER NUMÉRO A PARU LE 27 OCTOBRE 1850. PRINCIPAUX REDACTEURS: LEDRU-ROLLIN, — MAZZINI, — DARASZ, — RUGE, — WORCELL, — BERJEAU, — DELESCLUZE, — ÉTIENNE ARAGO, — RIBEYROLLE, — DUPONT, ETC., ETC. PRIX DE L'ABONNEMENT: Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr. Un numéro, 25 centimes. BUREAUX: A Paris, rue Montmartre, 164. A Saint-Amand (Nord), chez le citoyen C. CHOTTEAU, rue de Tournai.

POUR PARAÎTRE DE SEMAINE EN SEMAINE, A PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE.

Société Typographique, LESOURD, libraire, rue du Paon, 2. — LOUIS NÉTRÉ, éditeur, rue des Saints-Pères, 46, — GUSTAVE SANDRÉ, libraire, rue Percée-Saint-André-des-Arts, 44.

OEUVRES DE PIERRE LEROUX De 1825 à 1850

Huit volumes in-8° grand-raisin, de 700 pages chacun, imprimés sur beau papier en caractères neufs.

DIVISÉS EN TROIS SÉRIES:

PARAISANT PAR LIVRAISON DE 3 FEUILLES. — PRIX DES 3 FEUILLES: 30 CENTIMES.

Il paraît une livraison de trois feuilles par chaque semaine.

PREMIÈRE SÉRIE.

TOME I.

- 1. Trois discours aux Philosophes, aux Artistes, aux Politiques, sur la Situation actuelle de la Société et de l'esprit humain; avec un Appendice.
2. CONSIDÉRATIONS SUR LA POÉSIE DE NOTRE ÉPOQUE, suivies d'une traduction nouvelle de Werther.
3. DE LA DOCTRINE DE LA PERFECTIBILITÉ ET DU PROGRÈS CONTINU, où se trouve exposée la vraie Méthode de la connaissance humaine.
4. ESSAIS DE PSYCHOLOGIE, où se trouve exposée la vraie définition de la Nature, contre les Sensualistes, les Rationalistes et les Catholiques; avec un Appendice sur la Certitude.

TOME II.

- 5. RÉFUTATION DE L'ÉCLECTISME, où se trouve exposée la vraie Définition de la Philosophie, et où l'on explique le sens, la suite et l'enchaînement des divers Philosophes depuis Descartes; avec un Appendice.
6. DE LA MUTILATION D'UN ÉCRIT POSTHUME DE THÉODORE JOUFFROY, avec une lettre de l'Académie des sciences morales et un Appendice, pour faire suite à la Réfutation de l'Eclectisme.
7. DU CHRISTIANISME, où l'on traite du dogme essentiel de cette religion, la Trinité.
8. DE L'ORIGINE DÉMOCRATIQUE DU CHRISTIANISME, pour servir à la réfutation du Pape de De Maistre.

TOME III.

- 9. D'UNE RELIGION SANS THÉOCRATIE.
10. DE L'ÉGALITÉ, essai historique où se trouve exposée la vraie Définition du Droit, et où l'on explique le progrès successif du genre humain vers l'Égalité, depuis les anciens jusqu'à nous.
11. DE L'HUMANITÉ, de son principe et de son avenir; où se trouve exposée la vraie Définition de la Religion, la Solidarité humaine, et où l'on explique le sens, la suite et l'enchaînement du Mosaïsme et du Christianisme.
Cette PREMIÈRE SÉRIE formera 125 feuilles à 10 centimes. La première livraison, composée de cinq feuilles,

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME I.

- 12. DE LA PLOUTOCRATIE, ou du Gouvernement des riches.
13. LE CAROSSE DE M. AGUADO, ou: Si ce sont les riches qui paient les pauvres.
14. MALTHUS ET LES ÉCONOMISTES, ou: Y aura-t-il toujours des pauvres?
15. LETTRES SUR LE FOURIÉRISME, 2 parties.
16. PÉTRARQUE, ou de l'Amour, 2 parties.

TOME II.

- 17. DISCOURS SUR LA DOCTRINE DE L'HUMANITÉ.
18. DE DIEU, ou de la Vie considérée dans les êtres particuliers et dans l'Être universel, 2 parties.

- 19. TRILOGIE SUR L'INSTITUTION DU DIMANCHE, où se trouve exposée la Formule des plus antiques Religions.
20. LE VRAI CONTR'UN OU LA TRIADE; suivi de l'Analyse des Fonctions dans la Science, dans l'Art, dans l'Industrie, pour servir de démonstration à la loi générale d'organisation désignée sous le nom de Triade.
21. DU CIRCULUS, ou de la véritable Economie politique.

TOME III.

- 22. MÉLANGES ET DISCOURS POLITIQUES avant et depuis la Révolution de Février.
23. PROJET D'UNE CONSTITUTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE, fondée sur la loi même de la vie, et donnant, par une Organisation véritable de l'Etat, la possibilité de détruire à jamais la Monarchie, l'Aristocratie l'Anarchie et le moyen infailible d'organiser le Travail national sans blesser la liberté, 2 parties.
24. OCTAVIUS, ou les Socialistes et les Chrétiens.
25. HISTOIRE DU SOCIALISME, suivi d'une Conclusion générale.

TROISIÈME SÉRIE.

TOMES I ET II.

- 26. DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE, ou Essais d'une Encyclopédie socialiste, contenant cent vingt articles d'Histoire et de Philosophie.

AVIS POUR LES DÉPARTEMENTS. — Toutes les demandes pour les départements doivent être faites par lettres affranchies, avec l'indication des Correspondants à Paris, chez lesquels on devra déposer la livraison contre remboursement.